

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023
DELIBERATION N° DE-2023-312

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (à partir de la délibération DE-2023-252), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-254), Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2023-290), Mme LARROZE-FRANCEZAT (jusqu'à la délibération DE-2023-258), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2023-252), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY ; M. LAIGUILLON à Mme LOUPIEN-SUARES ; M. SALANNE à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. CORREGÉ (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ ; Mme ZITTEL à M. ARCOUET (à partir de la délibération DE-2023-255) ; Mme BENSOUSSAN à M. PAULY (à partir de la délibération DE-2023-291) ; Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALQUIÉ (à partir de la délibération DE-2023-259), M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE, (jusqu'à la délibération DE-2023-251) ; Mme LIOUSSE à Mme BROCARD.

Absent(s) :

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. CORREGÉ,

OBJET : STATIONNEMENT – Adhésion de la Régie du Stationnement à la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS).

La Régie du Stationnement est chargée de gérer le stationnement payant et réglementé de la Ville de Bayonne.

Cette activité inclut le stationnement en voirie et en ouvrage, soit près de 7 000 places sur la voie publique, dans les parkings de surface ou enfin dans les parkings bâtis.

Le stationnement est un élément clé de la stratégie de mobilité de la Ville, à travers sa politique tarifaire, le nombre, la nature et l'emplacement des places de stationnement et la diversité de l'offre de services aux usagers.

La Fédération Nationale des Métiers du Stationnement est née en 2004 de la volonté de réunir tous les acteurs du stationnement dans une association. Elle compte actuellement une centaine d'adhérents de toute taille : exploitants privés, publics ou semi-publics, fournisseurs etc..

Les missions de la FNMS sont de :

- fournir des informations de nature à orienter ou faciliter les choix de ses adhérents ;
- faciliter les échanges et la coopération entre ses membres ;
- faciliter et encourager les études, la recherche et l'innovation ;
- étudier toutes les questions d'ordre professionnel, économique, social ou technique.

Pour la Régie du Stationnement de la Ville de Bayonne, adhérer à la FNMS permettrait donc d'avoir accès à une interlocutrice experte et une facilitatrice de communication et d'échanges avec d'autres acteurs du stationnement. Il s'agirait en particulier de bénéficier de l'expertise et de l'expérience de la FNMS et ses adhérents dans de multiples domaines : réglementation voirie, Installation de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE), places PMR, équipements de péage et de contrôle d'accès....

Le coût de l'adhésion est calculé selon le chiffre d'affaires, les nombres de places de stationnement en voirie, de parkings et d'horodateurs. Pour la Régie du Stationnement de la Ville de Bayonne, il est de 3 700 € HT pour l'année 2024.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser :

- l'adhésion à la Fédération Nationale des Métiers du Stationnement (FNMS) ;
- Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents permettant l'adhésion à la FNMS.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services